

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-et-GARONNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES FRAUDES AU RSA

Arrêté portant modification de la représentation du Conseil Départemental
et nomination du Président délégué de la commission

A.D. N° 2016 - 231

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu les articles L.3221-3 et L.3221-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés départementaux n° 2015-860 et 2015-861 du 28 avril 2015 ;

A R R Ê T E :

Article 1er : Mme Catherine BOURDONCLE est nommée en qualité de membre titulaire de la commission départementale des fraudes au RSA, en remplacement de M. Pierre MARDEGAN.

Article 2 : Mme Maryse BAULU, Présidente de la commission Solidarité, Santé, Action Sociale, Handicap et Logement, est nommée en qualité de Présidente déléguée de la commission départementale des fraudes au RSA.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux bénéficiaires et publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Montauban, le 9 mars 2016

Le Président,